



DISPOSITIF DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS Module : Gestion de la base exploitants

Éléments de contexte :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

Objectifs :

Module de formation spécifique **qui concerne la base exploitants.**

Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir participé à une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation ISIS exploitant
- avoir une habilitation pour créer des numéros PACAGE
- La notion d'exploitant

Contenu proposé :

- Présentation du module exploitant au sein du logiciel ISIS
- Création d'un exploitant dans ISIS (individu, société et GAEC)
- Les notions relatives à la gestion des exploitants (SIGC ou non), doublons, cession (partielle ou totale)
- Les dates d'activation et de validation dans ISIS exploitant et leurs conséquences sur les aides
- Les sources d'information (réglementaire, SIRIUS, RESYTAL ...)
- La gestion des références bancaires
- La validation des données externes
- Les extractions possibles

Intervenants :

Formateurs du MAA

Durée :

2,5 jours

Nombre de participants maximum :

12 participants

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.
Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.
Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINAGP0005